

En cette période sans précédent, nous souhaitons avant tout remercier les professionnels de la santé pour leur travail exceptionnel et le dévouement dont ils font preuve pour sauver nos vies. Nous sommes fiers d'être à votre service.

Dans un esprit positif, nous illustrons ce numéro allégé du Bulletin avec une image du virus attaqué par les anticorps. Exceptionnellement, nous n'y traiterons aucunement des marchés, ces derniers étant constamment en évolution. Demeurez toutefois à l'affût de nos communications par courriel et sur notre site Internet pour mieux suivre la situation.

Aussi, dans les circonstances, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller avant d'effectuer tout changement dans votre portefeuille. Vous pouvez compter sur nous pour vous accompagner au mieux dans vos décisions.

## DANS CE NUMÉRO...

|                                                                            |   |
|----------------------------------------------------------------------------|---|
| Félicitations à nos gagnants                                               | 3 |
| À qui iront vos régimes enregistrés ?                                      | 3 |
| Fond d'urgence :<br>où conserver vos liquidités ?                          | 3 |
| Pandémie de la COVID-19 et mesures<br>d'allègements fiscaux                | 4 |
| Budget provincial du 10 mars 2020<br>Améliorer la transparence corporative | 6 |
| Rendements annuels composés<br>et valeurs unitaires des parts              | 7 |
| Ratio des frais de gestion                                                 | 7 |
| Fluctuations des marchés<br>boursiers et obligataires                      | 7 |
| Éventail de produits et services                                           | 8 |
| Pour nous joindre                                                          | 8 |

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



**JEAN-PIERRE TREMBLAY**  
Vice-président exécutif

## NOS SERVICES SONT MAINTENUS

Conformément aux directives gouvernementales, nos bureaux sont actuellement fermés. Malgré cela, l'ensemble de nos sociétés poursuivent leurs opérations grâce au télétravail et au réacheminement des lignes téléphoniques.

Aussi, nous continuons à recevoir du courrier à nos emplacements physiques. Toutefois, nous traitons le courrier reçu pour vos instructions de placement uniquement le dernier jour ouvrable de la semaine. Cette situation pouvant évidemment engendrer des délais supplémentaires, nous vous suggérons de prendre d'autres arrangements en communiquant avec votre conseiller.

Bien que cette période de turbulence ne soit pas propice pour effectuer d'importants réajustements de vos portefeuilles, vous pourriez tout de même en profiter pour revoir d'autres volets de votre planification financière (assurances, succession, fiscalité, endettement, coût de vie, etc.). Nos conseillers, planificateurs financiers et fiscalistes sont disponibles, à distance, pour répondre à vos questions.

## VOS RELEVÉS EN LIGNE

En cette période où les ressources sont rares et dans une optique écologique à plus long terme, nous ne pouvons que vous inciter à passer au relevé électronique.

La consultation en ligne de vos documents est tout autant, sinon plus sécuritaire, que l'envoi postal. Vos documents sont déposés dans votre espace client sécurisé auquel vous seul avez accès; un courriel de notification vous est transmis chaque fois qu'un nouveau relevé est disponible.

De plus, votre espace client sécurisé met à votre disposition du contenu bonifié sur vos investissements. L'information qu'il contient est plus complète que celle de votre relevé de placement et présente l'avantage d'être constamment à jour.

Pour vous désabonner de vos relevés papier ou pour obtenir accès à votre espace client sécurisé, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller sans tarder.

## UNE ANNÉE QUI DÉBUTAIT BIEN POURTANT !

Au cours de la période REER, terminée le 2 mars dernier, nous avons dépassé de façon importante les résultats de l'an dernier. Nous tenons à remercier nos clients pour leur confiance renouvelée et profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux médecins et à leurs proches qui ont adhéré aux Fonds FMOQ.

Malgré la tourmente actuelle sur les marchés financiers, nous invitons nos participants à poursuivre (ou à adopter) les prélèvements systématiques pour leurs investissements REER, CELI ou non enregistrés. Cette façon de faire vous permet de bénéficier des fluctuations boursières, sans avoir à prendre de risques importants ou à tenter de prévoir l'évolution des marchés (*market timing*). Notre système permet d'effectuer des retraits dans votre compte bancaire selon une fréquence parfaitement adaptée à vos besoins. Parlez-en à votre conseiller.

## PLAFONDS DE COTISATION – RAPPEL

Les maximums de cotisation permis par les différents régimes fiscaux sont ajustés chaque année. Le plafond de cotisation REER a été porté à 27 230 \$ pour 2020. Quant au CELI, le maximum a été maintenu à 6 000 \$ pour 2020 (maximum de 69 500 \$ cumulatif à ce jour).

## DÉPLACEMENTS DE NOS CONSEILLERS

Évidemment, en vertu des dernières mesures de confinement, nos conseillers ne peuvent se déplacer pour vous visiter. Soyez toutefois assuré que dès que cela sera possible, ils reprendront le chemin afin de vous rencontrer à l'endroit qui vous convient le mieux. Entretemps, nos conseillers demeurent à votre entière disposition par téléphone ou par courriel.

## COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

À l'instar de tous les autres fonds disponibles sur le marché, les Fonds FMOQ se sont dotés d'un comité d'examen indépendant conformément au Règlement 81-107 de l'Autorité des

marchés financiers (AMF). Le rôle de cette instance consiste à examiner les situations conflictuelles entre, d'une part, l'intérêt de la société de gestion du fonds et de ses fournisseurs, et, d'autre part, celui des participants. Conformément à la réglementation, le Comité a préparé et mis à la disposition des participants son rapport de 2019. Vous pouvez le consulter sur notre site ([fondsfmoq.com](http://fondsfmoq.com)) ou sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ([sedar.com](http://sedar.com)). La présidente du Comité, M<sup>e</sup> Justine Lacoste, peut également être jointe en toute confidentialité par courriel à ce sujet ([jlacoste@fondsfmoq.com](mailto:jlacoste@fondsfmoq.com)).

## AUTRES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Tout comme le rapport du comité d'examen indépendant, l'ensemble des rapports réglementaires des Fonds FMOQ (États financiers et Rapport de la direction sur le rendement de chacun des Fonds FMOQ) sont maintenant disponibles sur notre site Internet ([fondsfmoq.com](http://fondsfmoq.com)) et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ([sedar.com](http://sedar.com)). Vous pouvez également en obtenir une copie papier en communiquant avec nous.

## PROSPECTUS, NOTICE ANNUELLE ET APERÇUS DES FONDS FMOQ

Le Prospectus, la Notice annuelle des Fonds FMOQ ainsi que les versions les plus récentes des Aperçus des Fonds sont maintenant disponibles en ligne. La forme de ce dernier document étant réglementée, il constitue l'outil par excellence pour bien connaître et comparer les Fonds dans lesquels vous investissez.

## RAPPEL SUR LES INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, nous devons annuellement vous rappeler que pour prendre vos instructions de transactions par téléphone, nous devons avoir dans nos dossiers un formulaire d'autorisation limitée dûment rempli et signé par vous, désignant le représentant de notre Société pouvant prendre vos instructions. La conversation téléphonique devra par ailleurs être reçue aux bureaux de notre Société afin qu'elle soit enregistrée.

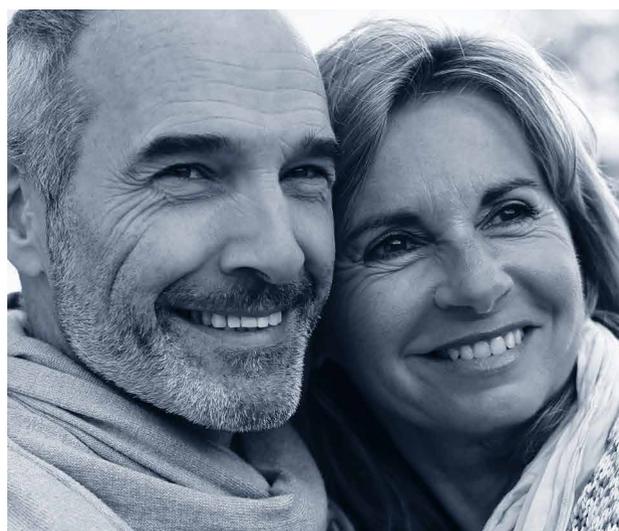
Si vous n'avez pas déjà complété et retourné un tel formulaire, nous serons légalement tenus de vous demander un document signé de votre part pour toute transaction. Il est donc important de compléter cette formalité le plus rapidement possible afin d'éviter tout délai dans l'exécution de vos transactions. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller.

## PROGRAMME DE CONFÉRENCES 2020

Toutes les activités dans le cadre de notre programme de conférences sont annulées. Au plaisir de vous revoir en 2021.

## EN TERMINANT...

Nous espérons que vous et vos proches êtes et demeurerez en santé et que les jours meilleurs viendront le plus rapidement possible.



## Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,  
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166  
Québec : 1 855 657-3248

**GESTION PRIVÉE**  
FONDS FMOQ

## CONCOURS « DEVEZ-VOUS OMNIRESPONSABLE »

### FÉLICITATIONS À NOS GAGNANTS

Nous sommes heureux d'annoncer les gagnants de notre concours « Devez-vous Omniresponsable » :

**Docteure Virginie Monette de Brossard et Docteur Normand Drolet de Saint-Pierre-les-Becquets.**

Chacun de nos gagnants s'est vu déposer un montant de 5 000 \$ dans le Fonds omniresponsable FMOQ de son compte non enregistré.

Rappelons que tous nos clients ayant opté pour la version électronique de tous leurs relevés, avant le 6 mars dernier, étaient admissibles au tirage.

Vous étiez nombreux à accueillir cette initiative avec enthousiasme. Merci d'avoir pris ce virage vert !

**Nous vous invitons à continuer à vous joindre à ceux qui ont adopté la version électronique de leurs documents. C'est plus que jamais le bon moment pour le faire.**

## À QUI IRONT VOS RÉGIMES ENREGISTRÉS?

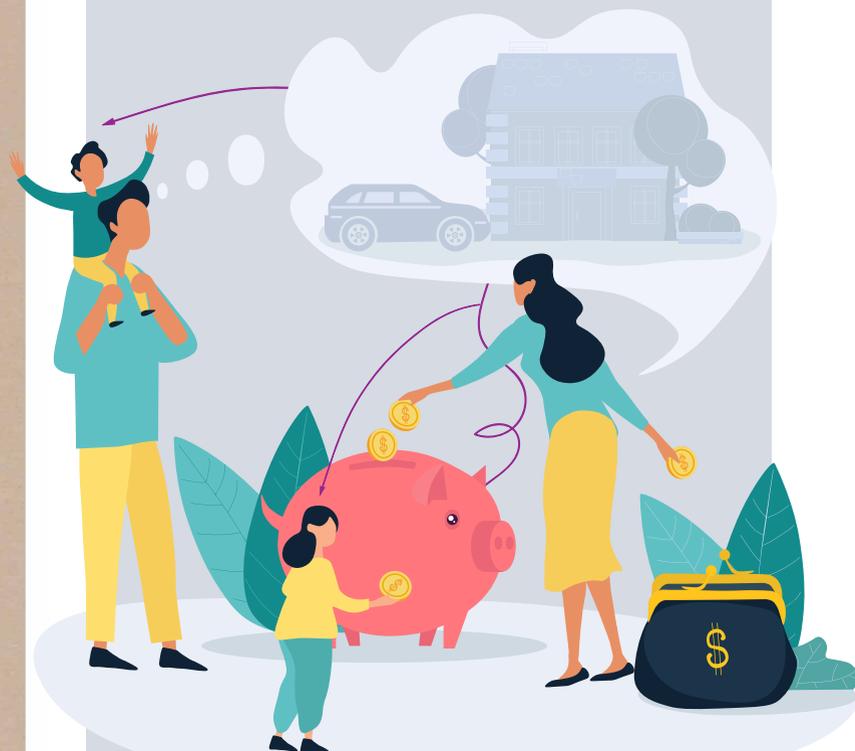
Votre testament prévoit des dispositions particulières concernant vos régimes enregistrés ? Savez-vous qu'il est toujours préférable de préciser de quel régime il s'agit (REER, FERR, CELI, etc.). Une mention plus spécifique vous éviterait de possibles contestations de la part des héritiers en matière d'interprétation de cette clause.

## FONDS D'URGENCE : OÙ CONSERVER VOS LIQUIDITÉS?

Votre compte bancaire affiche un solde supérieur à votre train de vie et à vos besoins à court terme, mais vous souhaitez conserver cet excédent au cas où ?

Plutôt que de laisser cet argent dans votre compte bancaire, pensez au Fonds monétaire FMOQ. Parfait pour un investissement à court terme, ce Fonds procure un rendement supérieur à votre compte-chèques personnel ou celui de votre entreprise.

Communiquez avec nous pour en savoir davantage.



# PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET MESURES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Depuis le 17 mars 2020, les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé plusieurs mesures d'allègements fiscaux en raison des conséquences financières et économiques de la COVID-19 sur la population et les entreprises canadiennes. Nous vous présentons un résumé de ces mesures fiscales en date du 31 mars 2020.

4

## RETRAIT MINIMAL D'UN FERR

Le retrait minimal d'un FERR pour une année est toujours déterminé en fonction de sa valeur marchande en début d'année. Puisque la valeur d'une grande majorité des FERR a chuté depuis le début de 2020, le gouvernement fédéral a annoncé que le montant du retrait minimal d'un FERR pour 2020, tel que déterminé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sera réduit de 25 %. Toutefois, il ne sera pas possible d'effectuer un remboursement à votre FERR si vous avez déjà retiré plus que le montant minimal réduit pour 2020.

## DATES D'ÉCHÉANCE DES DÉCLARATIONS DE REVENUS

Les deux gouvernements ont annoncé le report des dates d'échéance pour la production des déclarations de revenus de 2019 pour les particuliers, les fiducies et les sociétés par actions.

Pour les particuliers, la date d'échéance habituelle du 30 avril 2020 est reportée au 1<sup>er</sup> juin 2020.

Toutefois, depuis plusieurs années, les travailleurs autonomes (et leurs conjoints) peuvent produire leurs déclarations de revenus personnelles jusqu'au 15 juin. La nouvelle mesure de report au 1<sup>er</sup> juin 2020 ne change rien pour eux, leur date d'échéance demeure le 15 juin 2020 pour les déclarations de revenus de 2019.

Voici donc les dates d'échéance pour produire les déclarations de revenus de 2019 pour les particuliers :

- **Médecin incorporé (constitué en société par actions) :** la date d'échéance devient le 1<sup>er</sup> juin 2020, puisque les revenus à être inscrits dans les déclarations de revenus personnelles sont habituellement le salaire et les dividendes. Étant donné que le revenu de profession est gagné au sein de la société par actions, il ne figure pas dans les déclarations de revenus personnelles.
- **Médecin non incorporé (et son conjoint) :** comme il s'agit d'un travailleur autonome dont le revenu de profession doit être inscrit dans les déclarations de revenus personnelles, la date d'échéance demeure le 15 juin 2020.
- **Médecin salarié de l'État :** la date d'échéance devient le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Pour les médecins constitués en société par actions, il arrive fréquemment qu'une fiducie familiale détienne des actions de leur société. Ces fiducies familiales doivent généralement produire des déclarations de revenus annuelles et des feuillets d'impôt. Pour l'année d'imposition 2019, la date butoir de production du 30 mars 2020 est reportée au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Les sociétés par actions doivent produire leurs déclarations de revenus annuelles dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. Si cette date d'échéance se situe entre le 18 mars (17 mars au Québec) et le 31 mai 2020, elle est reportée au 1<sup>er</sup> juin 2020.

## DÉLAIS DE PAIEMENT

Les délais de certains paiements fiscaux seront également reportés pour les particuliers, les fiducies et les sociétés par actions.

Dans le cas des particuliers, incluant les travailleurs autonomes, la date butoir du 30 avril 2020 pour payer les soldes d'impôt de l'année 2019 est reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ce report vise également les cotisations à payer par l'entremise des déclarations de revenus de 2019 : Régime de rentes du Québec (RRQ), Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), Fonds des services de santé (FSS) et Régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ).

Pour les fiducies familiales, la date limite du 30 mars 2020 pour payer les soldes d'impôt de l'année 2019 est également reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le paiement des acomptes provisionnels du 15 juin 2020 est reporté au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les particuliers et les fiducies familiales. Aucun changement n'a été apporté quant au versement des acomptes provisionnels des 15 mars, 15 septembre et 15 décembre 2020.

Dans le cas des sociétés par actions, le solde d'impôt au fédéral doit généralement être réglé dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier. Le Québec accorde deux mois pour le faire. Avec la nouvelle mesure, le paiement des soldes d'impôt dus entre le 18 mars (17 mars au Québec) et le 31 août 2020 est reporté au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

De la même façon, le versement des acomptes provisionnels des sociétés par actions payables entre le 18 mars (17 mars au Québec) et le 31 août 2020 est reporté au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

AE  
CNESST  
RRQ  
RQAP  
FS

### REPORT DES VERSEMENTS DE TPS ET DE TVQ

Les médecins exerçant leur pratique à titre de travailleur autonome ou par l'entremise d'une société par actions ne sont pas assujettis au régime des taxes de vente TPS et TVQ, puisque les services médicaux constituent des fournitures exonérées.

Cependant, l'exploitation d'une clinique médicale (par un ou plusieurs médecins) est généralement assujettie à la TPS et à la TVQ, puisque ladite clinique encaisse des honoraires et revenus de location en contrepartie des locaux et services offerts aux divers professionnels de la santé. Par conséquent, ces cliniques doivent percevoir les taxes de vente, produire des déclarations gouvernementales et effectuer des versements auprès des autorités fiscales.

Le 27 mars 2020, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé que la date limite pour effectuer les versements de taxe relatifs aux déclarations de TPS et de TVQ est reportée au 30 juin 2020 pour l'ensemble des déclarations devant être produites du 27 mars au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclusivement. Il en va de même pour les versements d'acomptes provisionnels devant être effectués pendant cette période.

Compte tenu de l'annonce du ministre des Finances du Canada du 27 mars 2020 et en raison de l'harmonisation du régime de la TVQ à celui de la TPS, les dates limites habituelles pour produire ces déclarations demeurent cependant inchangées. Toutefois, en raison des circonstances actuelles, aucune pénalité pour production tardive ne sera imposée à une personne qui aura produit ces déclarations au plus tard le 30 juin 2020.

### OBLIGATIONS FISCALES À TITRE D'EMPLOYEUR

De nombreux médecins agissent à titre d'employeur dans le cadre de l'exercice de leur profession. Il peut s'agir d'un médecin incorporé qui se verse un salaire; ou encore d'un médecin (incorporé ou non) qui emploie du personnel infirmier ou administratif. L'exploitation d'une clinique médicale par plusieurs médecins, dans le cadre d'une entente de partage de dépenses, en est un très bon exemple.

L'employeur a l'obligation d'effectuer différentes retenues sur le salaire de ses employés (impôts fédéral et provincial, assurance emploi (AE), cotisations RRQ et RQAP) et de les remettre périodiquement aux autorités fiscales. Il est également tenu de verser périodiquement des cotisations à titre d'employeur : RRQ, RQAP, AE, FSS et CNESST.

Aucun report des dates d'échéance pour les versements périodiques auxquels sont tenus les employeurs n'est envisagé.



L'IDÉE DE FACTURER  
VOS ACTES VOUS-MÊME  
VOUS ANGOISSE ?

**NOUS POUVONS  
VOUS AIDER !**

**APPELÉZ-NOUS POUR UNE  
SOUSSION GRATUITE.**

**SERVICE DE FACTURATION MÉDICALE**

514 868-0661 ou, sans frais,  
1 877 679-3229

**FONDSFMOQ.COM**

 **FONDS FMOQ**  
SERVICES ACCESSOIRES

# BUDGET PROVINCIAL DU 10 MARS 2020

## AMÉLIORER LA TRANSPARENCE CORPORATIVE

6 Dans le cadre de son budget présenté le 10 mars dernier, le gouvernement du Québec a proposé, à la suite d'une consultation publique tenue à l'automne 2019, des mesures visant à améliorer la transparence corporative.

Ces mesures prévoient que toute entreprise exerçant des activités au Québec aura l'obligation de déclarer les informations relatives à leurs bénéficiaires ultimes au registre des entreprises du Québec (REQ). La notion de « bénéficiaire ultime » fait essentiellement référence aux individus qui contrôlent ou possèdent ultimement l'entreprise, de façon directe ou indirecte.

En ce qui concerne les sociétés par actions privées, elles devront notamment identifier les personnes suivantes.

- ceux détenant ou contrôlant, directement ou indirectement, au moins 25 % de toutes les actions votantes de la société ;
- ceux détenant ou contrôlant, directement ou indirectement, au moins 25 % de la valeur marchande de toutes les actions de la société.

Les sociétés par actions privées visées par ces mesures comprennent notamment les sociétés constituées sous le régime fédéral et sous celui du Québec.

Pour les fins du REQ, les informations suivantes devront être déclarées à l'égard de chaque « bénéficiaire ultime » : nom, prénom, mois et année de naissance, adresse résidentielle et adresse de signification. Toutefois, le mois et l'année de naissance ainsi que l'adresse résidentielle ne figureront pas sur le registre public.

Il ne fait aucun doute que les médecins exerçant leur profession par l'entremise d'une société par actions seront visés par ces nouvelles mesures. Une analyse détaillée de la structure corporative sera requise lorsque le médecin n'est pas le seul et unique actionnaire. Ce sera le cas lorsque les personnes suivantes sont également actionnaires :

- des membres de la famille du médecin (conjoint et enfants) ;
- le conjoint qui est également médecin ;
- une fiducie familiale ;
- une société de gestion.

Avec l'entrée en vigueur de ces mesures, il sera possible de faire une recherche par nom d'individu dans le REQ, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ces mesures, semblables à celles en vigueur depuis le 13 juin 2019 concernant le nouveau registre pour les sociétés par actions de régime fédéral<sup>1</sup>, seront intégrées dans un projet de loi qui sera présenté dans les prochains mois. Par ailleurs, elles entreront en vigueur un an après l'adoption du projet de loi. À défaut de se conformer aux nouvelles exigences, des sanctions pourront être appliquées.

Pour plus de détails, nous invitons les médecins incorporés à communiquer avec leur avocat ou notaire.

### BUDGET FÉDÉRAL

Le 11 mars dernier, le ministre des Finances Bill Morneau avait annoncé que le budget fédéral de 2020 serait présenté le 30 mars. Cependant, en raison de la pandémie de la COVID-19, il a été décidé de le reporter à une date ultérieure.

<sup>1</sup> Voir l'article à cet effet dans le numéro de juin 2019.



## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 MARS 2020

| FONDS FMOQ              | 1 an (%) | 2 ans (%) | 3 ans (%) | 4 ans (%) | 5 ans (%) | 10 ans (%) | 15 ans (%) | 20 ans (%) ou depuis création | (%)          | (\$)   |
|-------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-------------------------------|--------------|--------|
| MONÉTAIRE               | 1,49     | 1,47      | 1,22      | 1,02      | 0,92      | 0,87       | 1,49       | 1,90                          |              | 10,014 |
| ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR  | -3,27    | 0,63      | 0,75      | 0,56      | 1,66      | s.o.       | s.o.       | 3,22                          | (2013-04-05) | 10,646 |
| OMNIBUS                 | -6,57    | -1,52     | 0,40      | 2,63      | 1,37      | 4,51       | 4,41       | 4,15                          |              | 24,193 |
| PLACEMENT               | -9,31    | -2,54     | -0,19     | 2,64      | 1,46      | 4,74       | 4,60       | 3,59                          |              | 27,040 |
| REVENU MENSUEL          | -8,53    | -2,97     | -2,20     | 2,48      | 0,15      | 3,78       | s.o.       | 3,80                          | (2006-10-06) | 8,868  |
| OBLIGATIONS CANADIENNES | 3,42     | 3,81      | 2,70      | 2,31      | 1,68      | 3,37       | 3,73       | 4,38                          | (2001-03-16) | 11,759 |
| ACTIONS CANADIENNES     | -14,34   | -5,24     | -3,25     | 1,10      | -0,69     | 3,42       | 4,08       | 4,43                          |              | 19,001 |
| ACTIONS INTERNATIONALES | -10,37   | -3,44     | 1,25      | 5,13      | 3,58      | 8,46       | 5,14       | 1,96                          |              | 12,014 |
| OMNIRESPONSABLE         | -2,14    | 1,99      | 2,93      | s.o.      | s.o.      | s.o.       | s.o.       | 3,95                          | (2016-09-16) | 11,010 |

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,08 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

**IMPORTANT** | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 29 FÉVRIER 2020

| Types de fonds          | Médianes de l'industrie* | Fonds FMOQ comparables**                                            |        |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------|
| MONÉTAIRES CANADIENS    | 0,73 %                   | MONÉTAIRE                                                           | 0,46 % |
| ÉQUILIBRÉS CANADIENS    | 2,10 %                   | ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR   OMNIBUS   REVENU MENSUEL   OMNIRESPONSABLE | 1,09 % |
| ÉQUILIBRÉS              | 2,16 %                   | PLACEMENT                                                           | 1,09 % |
| OBLIGATIONS CANADIENNES | 1,34 %                   | OBLIGATIONS CANADIENNES                                             | 1,09 % |
| ACTIONS CANADIENNES     | 2,21 %                   | ACTIONS CANADIENNES                                                 | 1,09 % |
| ACTIONS MONDIALES       | 2,34 %                   | ACTIONS INTERNATIONALES                                             | 1,09 % |

\* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

\*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS\* ET OBLIGATAIRES

| Indices                                         | Variation depuis 1 an | 2020-03-31 | Écarts  | 2019-12-31 | Écarts | 2019-09-30 | Écarts | 2019-06-28 | Écarts | 2019-03-31 |
|-------------------------------------------------|-----------------------|------------|---------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------|
| S&P/TSX (Toronto)                               | -16,9 %               | 13 378,75  | -21,6 % | 17 063,00  | 2,4 %  | 16 658,63  | 1,7 %  | 16 382,20  | 1,7 %  | 16 102,09  |
| S&P 500 (New York) **                           | -3,1 %                | 3 666,61   | -12,6 % | 4 196,10   | 6,5 %  | 3 941,66   | 2,3 %  | 3 852,49   | 1,8 %  | 3 782,73   |
| MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) ** | -11,6 %               | 2 212,50   | -16,4 % | 2 645,45   | 5,7 %  | 2 501,80   | -0,6 % | 2 517,42   | 0,6 %  | 2 502,91   |
| FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)      | 4,5 %                 | 1 141,30   | 1,6 %   | 1 123,68   | -0,8 % | 1 133,30   | 1,2 %  | 1 120,00   | 2,5 %  | 1 092,60   |

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

## RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

## FONDS FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

## AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## OBLIGATIONS GARANTIES<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

## DÉPÔTS À TERME<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## SERVICE DE GESTION PRIVÉE<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

## SERVICE DE FACTURATION<sup>8</sup>

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

### MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2  
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1900  
Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

### QUÉBEC

Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 410  
Québec (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

### SITE INTERNET

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

### COURRIEL

[info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)

